



## **COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE du 27 novembre 2021**

Ouverture de la réunion à 14 h 30 par le Président du CD 88, M. Allan ABDELFI en présence de tous les membres du comité, à l'exception de Mmes Sylvie PETITNICOLAS et Evelyne TREIBER excusées.

Appels des sociétés : Tous les Clubs sont présents ou représentés à l'exception du Club de CAPAVENIR en cours de dissolution. Le quorum est donc atteint.

Le maire d'Eloyes, M. Jacquemin est également présent. Les autres officiels invités Mrs VANSSON président du conseil départemental, Christophe NAEGELEN député, Mme SCHIMITT présidente du comité GRAND EST, M. WUST président du CDOS se sont excusés étant appelés par ailleurs.

M. ABDELFI propose à l'assemblée de procéder à une minute de silence en hommage à toutes les personnes qui nous ont quittées depuis la dernière réunion.

Mot du Président

Celui-ci est inclus dans le document remis à tous les participants. (annexe 1)

M. ABDELFI demande à l'assemblée de voter pour l'approbation du P.V. de la dernière assemblée Générale 2020 : Contre : 0 - abstention 0 - Approuvée à l'unanimité.

Suivant l'ordre du jour, il est soumis à l'approbation des présents, les modifications des statuts et du règlement intérieur dont les détails ont été transmis aux intéressés par mail.

- Statuts : Modification portant sur l'exercice comptable qui est désormais du **1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de chaque année.**

- Règlement intérieur : lecture du document transmis (**annexe 2**) Des précisions sur les modifications sont demandées. En ce qui concerne l'augmentation de la dotation des concours à 33 % au lieu de 25 % précédemment, elle s'explique par le fait que de moins en moins d'équipes participent aux concours officiels organisés par les clubs, et nous tentons d'attirer des joueurs en augmentant cette dotation, et en n'autorisant qu'un seul concours sur un même jour sauf si les lieux sont très éloignés l'un de l'autre.
- En ce qui concerne l'indemnité kilométrique versée par le CD lors des championnats régionaux, il est souligné le fait que le forfait ne prend pas en compte la réalité du trajet parcouru. M. RAMPAZZO souhaiterait que l'on s'aligne sur le calcul au kilomètre réel parcouru à 0.30 € du kilomètre. Allan précise que ces frais font l'objet d'un forfait pris en charge par le CD 88 mais aussi d'un forfait par le comité GRAND EST.

Après soumission au vote, les modifications sont acceptées à la majorité : 5 votes contre.

Lecture du rapport moral et d'activités de la secrétaire générale Mme Mireille DEPAOLI. (**annexe 3**)

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Présentation du bilan financier 2021 par Mme Sylvie MERY trésorière du CD.

M. RAMPAZZO président du club du Thillot, est satisfait que sa remarque d'avoir le détail du bilan avant l'AG ait été entendu. Toutefois, il souhaite une amélioration de la présentation pour plus de clarté à la lecture. Le logiciel utilisé pouvant permettre d'accéder à sa demande.

Il est demandé une explication sur la dépense engagée pour le poste informatique. Celle-ci est justifiée par le fait qu'il fallait remplacer les ordinateurs vétustes, afin de permettre à certains membres du comité de pouvoir travailler correctement. Une aide a d'ailleurs été accordée par le conseil départemental sur ce poste. Précision est apportée sur le fait que la commande des ordinateurs avait été faite avant la découverte du problème de détournement de fonds.

En ce qui concerne les montants réglés par les clubs relatifs aux licences, sur les 25 € perçus 10 € vont à la fédération + 2 € pour le centre national, 5 € au comité Grand Est, il reste donc **8 € au CD 88** et ce pour les plus de 15 ans. A partir de 2022, le CD appliquera ce montant pour les juniors. En ce qui concerne les jeunes licenciés de moins de 15 ans, le prix de la licence est de 10 € répartis ainsi : Fédération 5 € + 2 € centre national, Région Grand EST 0 € donc il reste **3 € au CD88**

**Pour rappel, le CD88 n'a pas augmenté les prix des licences et prend en charge les 2 € par catégories pour le projet du centre national de la FFPJP.**

Certains clubs ne sont pas d'accord sur les amendes qu'ils ont dû régler pour les forfaits de leurs équipes. Nous ne faisons qu'appliquer le règlement fédéral. Pour 2022, le délai d'inscription aux différents championnats de club est repoussé au 31 janvier.

Il est annoncé que pour 2022, les règlements des inscriptions aux championnats départementaux seront effectués en 2 fois après appel de fonds par la trésorière. Plus aucun mouvement de liquidité. Les indemnités versées aux joueurs pour leur participation aux championnats de France le seront directement aux clubs qui auront la charge de les reverser à leurs joueurs.

La situation financière au 31/10/2021 est la suivante : compte courant : 9 395,47 € - Livret : 26 000 € soit un total de **35 395.47 €**

Nous passons au vote pour le budget présenté qui est approuvé à la majorité ;  
Abstention : une ;

Les vérificateurs aux comptes en la personne de Mme Christiane DEL HILAIRE et M. Jean Louis LEVEQUE présentent leur rapport. Il n'a été constaté aucun problème en fonction des pièces présentées. Allan fait remarquer que cette année, la vérification s'est effectuée en liaison directe avec le compte bancaire de l'association via l'internet.

Commission de discipline : M. Yvon PAPELIER présente son rapport (annexe 4)

Commission calendrier compétitions. M. Daniel BENOIT présente son compte rendu joint (annexe 5)

En 2023, il est prévu que la catégorie vétéran soit ramenée à 55 ans. Il n'y aura donc plus de grand prix aîné à partir de cette date.

Commission Féminine : Mme Mireille DEPAOLI responsable de la commission nous fait lecture de son rapport (annexe 6)

Commission d'arbitrage : M. Yannick MERY présente également son rapport et apporte des précisions sur celui-ci pour l'assistance. M. Mery demande à nouveau que les clubs recensent les licenciés qui seraient intéressés par l'arbitrage et surtout des jeunes. Dans les prochaines années, l'obligation d'un arbitre actif au minimum par club, sera appliquée. (annexe 7)

Commission technique « Jeunes » Rapport présenté par Mme Linda LARUE (annexe 8)

Commission Sport Adapté : Aucune activité pour l'année 2021. Allan précise que nous allons réfléchir à la restructuration de cette commission

Commission Presse – Propagande : Rapport de M. Philippe ALIBERT, désormais en charge également de l'établissement des licences et de l'enregistrement des concours officiels. (annexe 9)

PAUSE.

A la reprise, M. JACQUEMIN maire d'Eloyes ayant un impératif, souhaite intervenir.

« Je voudrais vous tirer mon chapeau, je sais ce qu'est l'investissement associatif, je ne juge pas les prédécesseurs, on a quelquefois affaire à des malfrats. Bravo pour votre désir de reprendre en main le comité. La pétanque dans les Vosges est quand même bien représentée. J'espère pour vous que les circonstances futures vous permettront de progresser en nombre de licenciés. J'ai noté qu'il y avait 15 jeunes licenciés à Eloyes ce qui est important. Nous avons sollicité dans le cadre du périscolaire le club d'Eloyes et cela a porté ses fruits. Relancez mes collègues maires à ce sujet pour attirer des jeunes à la pratique de la pétanque. Je vous souhaite à tous une bonne année de pétanque 2022 et de bonnes fêtes »

Bilan prévisionnel : Présentation par la trésorière. Il est précisé que la base du budget prévisionnel est fixée en fonction des dépenses pour les championnats de France dont les lieux et dates sont déjà connus et les chambres réservées, sauf pour Bergerac lieu difficile pour trouver des logements à proximité du terrain de jeu. Après vote, le budget est adopté à l'unanimité.

Election partielle : Un seul candidat en la personne de M. Serge JACQUOT trésorier du Club de Plombières les Bains. Il est proposé de voter à mains levées, ce qui est accepté par l'assemblée. Election à l'unanimité.

Remise des récompenses : Vainqueur de la Coupe Bernard Duc : AYDOILLES – Journée des dirigeants : GCM

Diplômes pour les clubs en championnats : DIVISION A : RAON L'ETAPE – Division OPEN ELITE 1<sup>er</sup> et montée en CRC comme pour le JEU PROVENÇAL.

CDC Jeu provençal B : THAON 1<sup>er</sup> - accède aussi au CRC - CDC féminin : RAMBERVILLERS 1<sup>er</sup> accède au CRC – OPEN division d'honneur : 1<sup>er</sup> GCM qui accède au niveau élite – Division honneur 1<sup>er</sup> VDR – Division 2 A : ST MICHEL 1<sup>er</sup> – Division 2 B : REMIRMONT 1<sup>er</sup> – Division 3 B : NEUFCHATEAU 1<sup>er</sup> – Division D 3 B : LA VIERGE 1<sup>er</sup> – Division 4 A : GOLBEY 1<sup>er</sup> – Division 4 B : AYDOILLES 1<sup>er</sup> - Division 4 C NEUFCHATEAU 1<sup>er</sup> – CDC VETERAN Elite : THAON 1<sup>er</sup> accède au CRC. Division D1 A : RAMBERVILLERS 1<sup>er</sup> – Division D1B : NEUFCHATEAU 1<sup>er</sup> – Division 2 A : REMIREMONT B 1<sup>er</sup> – Division 2 B : GIRANCOURT 1<sup>er</sup> – D 3 A : THAON 1<sup>er</sup> – D 3 B : REMIREMONT – D 3 C : GCM

Les premiers de chaque groupe accédant aux niveaux supérieurs.

## INFORMATIONS DIVERSES :

Le compte rendu du comité directeur de la FFPJP a été transmis à tous les clubs. Les nouveautés concernent surtout l'année 2023 avec la création du championnat de France tripléte mixte, le trophée organisé par le CD vivra donc sa dernière année en 2022. Catégorie vétérans à partir de 55 ans. Les championnats GRAND EST se dérouleront sur une double journée. De ce fait, les CDC seront alignés sur cette directive.

L'AG du comité Régional Grand EST se déroulera le samedi 11 décembre. Allan sera électeur pour le CD88. Pour le congrès national à Belfort, représenteront le CD88, Mireille secrétaire générale, Allan président, Yvon vice-président délégué.

Nous allons étudier la remise en place du National d'hiver à Epinal. Nous prendrons contact dès le début janvier avec la municipalité d'Epinal. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de nos démarches.

Comme évoqué précédemment, la commission jeunes a remplacé les championnats TAT et DOUBLETES par un CRITERIUM JEUNES et CDC. Les clubs qui organiseront des concours officiels pourraient proposer un concours annexe réservé aux jeunes.

## Questions diverses :

Aucune question écrite. Néanmoins, il est proposé de répondre à des questions orales si besoin.

M. Claude FERRAND président du LPE et correspondant de la sté QUATERBACK, nous annonce que la ville de Thaon les Vosges, souhaite organiser à nouveau en 2022 une étape des MASTERS. Cette étape devrait permettre aux jeunes vosgiens et même GRAND EST, de participer à la journée qui leur est réservée en plus grand nombre. Monsieur le Maire de THAON souhaite que l'équipe du club de sa ville, soit présente d'office pour la journée des ¼ de finale pour la sélection de l'équipe locale. Il n'y aurait donc plus que 7 places disponibles pour cette journée pour les autres clubs. A revoir en fonction de l'évolution et de l'accord de QUATERBACK pour l'attribution de l'étape à la ville de Thaon.

M. PARMENTIER président du club de Plombières, souhaite que le comité des Vosges soit plus impliqué dans l'organisation de cette manifestation et ce en amont. Cela sera revu sur 2022.

M. PAPELIER précise que dans le dernier CR de la Fédération il est évoqué la « FORMATION SPORT SANTE » Cette formation a pour but de permettre l'encadrement des personnes âgées. Les non valides pouvant ainsi accéder au sport sur prescription médicale. Les clubs pourraient mettre en place ce type d'activité en lien avec la Fédération, La pétanque présentant un lien social. A réfléchir dans vos clubs, pour que des candidats se présentent à ce type de formation.

Nous vous avons transmis les informations sur le 'PASS SPORT ». Il s'agit d'une aide apportée aux personnes en difficulté pour régler le montant de leur licence sportive. A mettre en place par les clubs. Il existe aussi une aide de la CAF, il appartient aux clubs de se rapprocher de cet organisme.

Nous attendons la candidature des clubs pour l'organisation de l'AG 2023. Merci. Pour la journée des dirigeants, 2 clubs se sont proposés soit AVIERE et ST ETIENNE. La décision sera prise prochainement.

FIN de l'AG

Compte-rendu rédigé par Mme Mireille DEPAOLI

Mme Mireille DEPAOLI  
Secrétaire Générale du CD 88

